

# → Au boulot à vélo... de société !

> Pour les déplacements entre le domicile et le travail, la voiture conserve, et de loin, la préférence des Belges. Mais, petit à petit, le vélo grignote des parts de marché. Et si vous offriez des vélos de société à vos employés ?

Selon la quatrième enquête fédérale sur les déplacements domicile-travail menée par le SPF Mobilité et Transports, l'utilisation du vélo a progressé de 21 % entre 2005 et 2014. Si la voiture reste le mode de transport le plus utilisé (65,6 %), près de 10 % des travailleurs se rendent désormais au travail... à vélo. Le phénomène de la bicyclette comme nouveau véhicule de société n'y est pas étranger.

## Du bien-être au travail

C'est évidemment l'avantage le plus évident du télétravail. Ne pas devoir se rendre au bureau fait gagner le temps du déplacement qui, pour certains, se compte en heures. Non seulement l'employé peut dormir plus tard mais il peut aller déposer ou chercher ses enfants à l'école et donc bénéficier de plus de temps de qualité avec ses proches. Un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle contribue au bonheur. Qui dit employé heureux dit motivation et diminution de l'absentéisme.

## C'est quoi un vélo de société ?

Le principe du vélo de société n'est pas différent de celui de la voiture de société. Suivant les formules (achat ou location du vélo), une entreprise fournit à son employé un vélo pour ses déplacements professionnels et domicile-travail.

## Quels sont les impacts fiscaux et sociaux pour les employés ?

L'utilisation d'un vélo d'entreprise à des fins privées n'est pas imposable si le vélo est utilisé pour se rendre au travail. Côté cotisations sociales, seule la partie privée est prise en compte. Tout dépend donc du prix du vélo et du pourcentage d'utilisation privée. Dans le même temps, les déplacements domicile-travail effectués à vélo donnent éventuellement droit à une indemnité nette d'impôts et de cotisations sociales de 0,22 € par kilomètre parcouru. Cette indemnité est en effet une faveur, l'entreprise est libre de l'accorder ou pas.

## Et pour votre entreprise ?

Le législateur belge, soucieux de favoriser la pratique du vélo, offre de nombreuses facilités aux entreprises. L'intervention de l'employeur dans les frais des déplacements effectués à vélo est entièrement déductible au titre de frais professionnels. Par ailleurs, l'ensemble des investissements pour stimuler la pratique du vélo sont fiscalement déductibles à 120 % (par contre le leasing d'un vélo n'est pas déductible à 120 %). De quoi parle-t-on ?



© Photo Belga

- **Des abris à vélo** : achat de râteliers ou équivalents mais aussi rénovation ou construction d'un bâtiment destiné à abriter un parking à vélo.
- **L'achat, l'installation ou la rénovation de sanitaires spécifiques** comme les douches, les vestiaires, les casiers.
- **L'achat de vélos de société et d'accessoires** (casques, cadenas, etc.).
- **L'entretien des vélos**, en ce compris l'achat de l'outillage ou la construction d'un atelier de réparation.

## Que faut-il prévoir ?

Evidemment, la mise en place d'un programme de vélos de société s'inscrit dans une stratégie plus globale de mobilité durable de votre entreprise. Avant de se lancer et de consentir des investissements, il convient de voir si promouvoir la pratique du vélo a, chez vous, du sens en termes d'accessibilité de votre entreprise, de dynamique de vos employés et de culture d'entreprise. Sachez qu'un tel programme vous oblige à créer un parking vélo sécurisé et confortable et à prévoir des douches, des vestiaires et des casiers pour permettre à vos employés de se changer s'ils viennent de loin ou... s'il pleut.

## Favoriser le bien-être des employés

Promouvoir la pratique du vélo dans une entreprise est évidemment un acte durable. Mais il contribue aussi au bien-être de vos employés. Pratiquer un sport plusieurs fois par semaine est plus que bénéfique pour la santé. Mais ce n'est pas tout : il est démontré qu'un employé sportif est en général plus productif, moins stressé et moins malade. Enfin, un vélo de société devient aussi une véritable alternative à la voiture même pour ceux qui habitent loin de l'entreprise. Il est aisément combinable avec d'autres moyens de mobilité douce comme le train, par exemple.

## Déjà 3.260 vélos de société chez Colruyt

> En Belgique, Colruyt a toujours fait office de précurseur sur le plan de la mobilité durable et de l'utilisation d'énergies renouvelables. Pas étonnant de voir le leader belge de la grande distribution également en pointe en termes de vélos de société. Aujourd'hui, le groupe en compte 3.260 !

"L'opération Bike to Work a commencé en 2009, explique Wim Mertens, Directeur des Relations Sociales du groupe Colruyt. Elle cadrait bien avec la politique environnementale de la maison et, surtout, c'était une très bonne chose pour la santé de nos employés. Elle rencontre un succès fou car beaucoup de nos employés travaillent assez près soit des magasins, soit de notre siège, soit des centres de distribution. Il y a toutefois une différence de succès entre les Flamands et les Wallons. Principalement parce que le nord du pays est plus plat. Un corollaire au succès de ce programme ? Les clients de nos magasins disposent de plus de places de parking..."

## Au moins quatre jours par semaine

Le vélo de société s'intègre chez Colruyt dans une stratégie globale qui comporte du carpooling organisé (très efficace dans les centres de distribution), la mise à disposition de scooters (l'employé rembourse petit à petit), la mise en avant de véhicules électriques et au CNG dans la gamme des voitures de société.

Colruyt offre un vélo de société à tout employé qui promet de l'utiliser au moins quatre jours par semaine pour venir travailler. "L'employé reçoit un vélo pendant six ans, poursuit Wim Mertens. Au bout des six ans, il en reçoit un nouveau. Mais nous ne nous contentons pas de lui donner un vélo. Il reçoit aussi un casque et des vêtements adéquats. Et nous nous chargeons aussi de l'entretien."

Depuis quelques mois, le vélo électrique a aussi la cote. L'employé peut le recevoir s'il habite au-delà de 7 km de son lieu de travail. "En dessous de cette distance, précise Wim Mertens, il doit payer la batterie, soit environ 300€. La part du vélo électrique ne cesse d'augmenter dans le pool des vélos de société. Nous avons même une dame qui, tous les jours, fait le trajet Malines-Hal ! D'autres font aisément 30 à 35 km de vélo tous les jours."

## Les atouts du vélo en chiffres

**1 jour/an**: en effectuant 3 km à vélo, 3 jours par semaine on réduit le taux d'absentéisme d'1 jour/an, en moyenne, par employé.

**2 ans et demi**: c'est l'espérance de vie supplémentaire que l'on a, si on parcourt 4 km à vélo chaque soir et chaque matin.



**11 km/h**: c'est la vitesse moyenne d'une auto en ville aujourd'hui. Sans entraînement, le cycliste roule en moyenne entre 10 et 15 km/h !

**10 vélos**, environ, peuvent être garés dans l'espace occupé par une seule auto !

Source : Provelo